



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/SBSTTA-24-PREP/3/2
28 février 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Vingt-quatrième réunion
Réunion informelle en ligne
17-19 et 24-26 février 2021

RAPPORT SUR LA REUNION INFORMELLE POUR PREPARER LA VINGT-QUATRIEME REUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Table des matières

Introduction.....	2
I. Ouverture de la réunion informelle.....	2
II. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (point 3 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion).....	4
III. La biologie de synthèse (point 4 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion).....	5
IV. L'évaluation des risques et la gestion des risques présentés par les organismes vivants modifiés (point 5 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion).....	6
V. La diversité biologique marine et côtière (point 6 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion).....	7
VI. La diversité biologique et l'agriculture (point 7 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion).....	8
VII. Les espèces exotiques envahissantes (point 10 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion).....	9
VIII. Programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (point 8 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion).....	9
IX. Clôture de la réunion informelle.....	10

INTRODUCTION

1. En raison de la pandémie de COVID-19 en cours, la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a été reportée de mai 2020 à août 2020, puis reportée à nouveau en novembre 2020, et enfin reportée, *sine die*, à l'année 2021. Dans un tel contexte, le Bureau de l'Organe subsidiaire a décidé de tenir une réunion informelle en ligne de l'Organe subsidiaire, afin de conserver l'élan et d'avancer dans la préparation de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

2. La réunion informelle en ligne s'est tenue du 17 au 19 février et du 24 au 26 février 2021, afin d'examiner les thèmes traités dans les points 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire. Une séance en ligne a eu lieu pendant trois heures chaque jour, de 12 heures à 15 heures UTC (Temps universel coordonné) (7 heures à 10 heures à Montréal). Aucune négociation n'a été menée pendant la réunion informelle et, par conséquent, aucun résultat de fond, décision ou document de réunion officiel n'a émané de cette réunion. Cependant, il est prévu que les débats qui seront menés lors de la réunion officielle de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire s'appuieront sur les déclarations faites durant la réunion informelle, sachant que ces déclarations sont provisoires, et sans préjudice de toute nouvelle déclaration qui sera faite durant la réunion officielle.

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION INFORMELLE

3. La réunion informelle a été déclarée ouverte à 12 heures UTC (7 heures à Montréal), mercredi 17 février 2021, par le président de l'Organe subsidiaire, M. Hesiquio Benitez-Diaz (Mexique), lequel a souhaité la bienvenue aux participants et a formulé l'espoir qu'ils étaient tous, ainsi que leurs proches, en sécurité et en bonne santé. Il a exprimé ses condoléances à tous ceux qui avaient perdu des êtres chers durant la pandémie, et a demandé un instant de silence en hommage à ceux qui avaient disparu. Il a ensuite invité M. Hamdallah Zedan (Égypte) à s'adresser aux participants à la réunion informelle, au nom de la présidence de la Conférence des Parties.

4. M. Zedan, s'exprimant au nom de la présidence de la Conférence des Parties, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion informelle, et a exprimé sa solidarité à leur égard durant cette période difficile de pandémie, en espérant que tous les participants et leurs proches étaient en bonne santé. La réunion informelle permettra d'avancer dans la préparation de la réunion officielle de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire, et sera l'occasion de partager des points de vue, pour favoriser des délibérations effectives lors de la réunion officielle, en vue d'élaborer un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ambitieux et transformateur. La réunion informelle contribuera également à l'élaboration de mécanismes de suivi et d'examen au titre de la Convention, qui seront examinés par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa troisième réunion. M. Zedan a exprimé ses remerciements au président de l'Organe subsidiaire et à tous les membres du Bureau de l'Organe subsidiaire pour leur leadership dans la préparation de la réunion informelle.

5. Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, a remercié également les membres du Bureau pour leur leadership dans la préparation de la réunion informelle durant une période difficile, ainsi que le Gouvernement canadien pour les ressources financières apportées, couvrant les coûts supplémentaires de la réunion en ligne, à laquelle plus de 1800 personnes s'étaient inscrites. Elle espérait que les participants avaient réussi à bien préparer cette réunion, en participant aux séminaires en ligne ayant précédé la réunion.

6. En ce qui concerne son contenu, la réunion informelle fournira une occasion d'entendre des déclarations sur les aspects scientifiques et techniques des buts et objectifs actualisés et des indicateurs et données de référence connexes du projet initial de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en vue de préparer l'élaboration, à la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire, de recommandations pour la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention. Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) et le Partenariat sur les indicateurs de biodiversité ont fourni une aide précieuse pour préparer la documentation concernant les points pertinents de l'ordre du jour.

7. Les participants examineront aussi les thèmes de la biologie de synthèse et de l'évaluation des risques et la gestion des risques présentés par les organismes vivants modifiés, et fourniront une contribution sur le besoin éventuel d'orientations et d'ajustements supplémentaires pour le processus d'identification et de priorisation de questions spécifiques liées à l'évaluation des risques. Les contributions fournies éclaireront aussi les débats sur les avantages et les effets néfastes potentiels de la biologie de synthèse, en lien avec les trois objectifs de la Convention. Les travaux du Groupe spécial d'experts techniques ont été extrêmement utiles à cet égard.

8. En ce qui concerne la diversité biologique marine et côtière, les travaux menés au titre de la Convention ont évolué pour aborder un large éventail de questions, à la lumière des différentes utilisations, intérêts et priorités liés aux océans. A sa vingt-quatrième réunion, l'Organe subsidiaire examinera différentes approches pour l'avenir du processus sur les aires marines d'importance écologique ou biologique, et les moyens de rendre ce processus plus évolutif et plus adapté à une intégration des connaissances croissantes sur les écosystèmes marins.

9. Le point de l'ordre du jour sur la diversité biologique et l'agriculture fournira l'occasion de souligner le rôle crucial de la diversité biologique des sols. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fourni une base pour des débats sur le projet de plan d'action 2020–2030 pour l'Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols.

10. Il est prévu que les débats sur les espèces exotiques envahissantes, qui sont un facteur direct d'érosion de la diversité biologique, soient axés à nouveau sur des avis supplémentaires fournis par le Groupe spécial d'experts techniques sur les espèces exotiques envahissantes, dans son rapport sur une collaboration sectorielle plus large concernant la classification et l'étiquetage des organismes dangereux pour l'environnement.

11. Enfin, le programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sera examiné. On notera en particulier que les quatre nouveaux produits livrés dans le cadre du programme de travail continu jusqu'en 2030 sont étroitement alignés sur les demandes spécifiques faites par la Conférence des Parties dans sa décision 14/36. Dans le cadre du point de l'ordre du jour sur ce thème, les Parties ont été priées également d'envisager de demander une deuxième évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques, dont la portée et le calendrier seront alignés sur les travaux concernant le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

12. Le président de l'Organe subsidiaire a fourni ensuite d'autres informations sur l'organisation des travaux de la réunion informelle. Des interventions auront lieu, comme pour la première lecture des documents de travail des réunions en personne de l'Organe subsidiaire. Les participants ont été encouragés à axer leurs interventions sur les projets de recommandations contenus dans les documents de pré-session. Aucune négociation n'aura lieu lors de la réunion informelle, et aucun résultat de fond, décision ou document de réunion officiel n'émaneront de cette réunion. Il est prévu cependant qu'à la réunion officielle de l'Organe subsidiaire, les Parties se reporteront aux déclarations faites lors de la réunion informelle et feront des ajouts uniquement, selon que de besoin.

13. Toutes les déclarations faites durant la réunion informelle seront enregistrées et accessibles au public sur la page Web de la réunion en ligne.¹ Les déclarations transmises par écrit seront mises à disposition également sur la page Web de la réunion en ligne, à moins que la Partie concernée n'en décide autrement. Cependant, il est préférable que les principaux points de ces déclarations soient présentés oralement. Un rapport de procédure sera établi, donnant la liste des Parties et des observateurs qui ont présenté des déclarations oralement ou qui ont transmis des déclarations par écrit.

14. Les débats sur les différents thèmes examinés lors de la réunion informelle seront présidés par des membres du Bureau, comme suit:

¹ <https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3/sbstta-24-prep-03/documents>.

- a) Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (point 3 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion) : Mme Marina von Weissenberg (Finlande);
- b) La biologie de synthèse (point 4 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion) : M. Gaute Voigt Hanssen (Norvège);
- c) L'évaluation des risques et la gestion des risques présentés par les organismes vivants modifiés (point 5 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion) : M. Gaute Voigt Hanssen (Norvège);
- d) La diversité biologique marine et côtière (point 6 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion) : Mme Marie-May Muzungaile (Seychelles);
- e) La diversité biologique et l'agriculture (point 7 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion) : M. Adams Toussaint (Sainte-Lucie);
- f) Le programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (point 8 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion) : M. Hesiquio Benitez-Dias;
- g) Les espèces exotiques envahissantes (point 10 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion) : Mme Helena Brown (Antigua-et-Barbuda).

15. A l'invitation du président, un représentant du Secrétariat a expliqué qu'une application en ligne avait été créée pour faciliter l'enregistrement des déclarations sur la page Web de la réunion informelle. Les participants étaient priés d'utiliser cet outil, plutôt que d'envoyer leurs déclarations par courriel au Secrétariat, même si le Secrétariat continuerait de suivre son adresse courriel statements@cbd.int pour toute communication. Des déclarations régionales ou de groupes n'étaient pas prévues durant les segments d'ouverture et de clôture de la réunion informelle. A la place, des déclarations régionales seront entendues pour chaque thème abordé, après une présentation du thème par le Secrétariat. Des exposés ont été préparés sur les thèmes de la diversité biologique marine et côtière (point 6 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion) et de la diversité biologique et l'agriculture (point 7 de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième réunion); ces exposés ne seront pas présentés lors de la réunion informelle, mais ils sont disponibles sur la page Web de la réunion en ligne, afin que les participants puissent les lire avant l'examen de ces thèmes à la réunion informelle.

II. LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020 (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION)

16. Le thème du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 a été examiné lors du premier segment de la réunion informelle, le 17 février 2021. Les documents d'information générale disponibles étaient les suivants : a) des notes de la Secrétaire exécutive concernant la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et son résumé à l'intention des décideurs (CBD/SBSTTA/24/2); b) des informations scientifiques et techniques pour appuyer l'examen des buts et objectifs actualisés et des indicateurs et données de référence connexes du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/3); c) une proposition d'indicateurs et de méthode de suivi pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/3/Add.1); d) des informations scientifiques et techniques pour appuyer l'examen des buts et objectifs proposés pour le projet initial actualisé du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/3/Add.2); e) les liens entre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (CBD/SBSTTA/24/INF/12); f) des indicateurs pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/INF/16).

17. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud (au nom du Groupe des pays d'Afrique), Antigua-et-Barbuda (au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes), Australie (au nom de l'Australie, du Canada, de l'Islande, d'Israël, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse), et Bosnie-Herzégovine (au nom du Groupe des pays d'Europe centrale et orientale).

18. D'autres déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Italie, Japon, Jordanie, Malawi, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République dominicaine, Suède, Suisse, et Union européenne.
19. L'examen de ce thème s'est poursuivi lors du deuxième segment de la réunion informelle, le 18 février 2021.
20. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Australie, Bhoutan, Chili, Chine, Cuba, Danemark, Egypte, Guatemala, Madagascar (également au nom du Groupe des pays d'Afrique), Maroc, Palaos, Pologne, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, et Turquie.
21. En plus des déclarations présentées oralement par les Parties, une déclaration écrite de l'Etat de Palestine a été mise à disposition sur la page Web de la réunion en ligne.
22. Des déclarations ont été faites également par les représentants de la FAO, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes).
23. D'autres déclarations ont été faites par les représentants du Comité consultatif des gouvernements infranationaux pour la diversité biologique (coordonné par Régions4 et le Gouvernement du Québec) (également au nom du Comité européen des régions, du Groupe de principaux gouvernements infranationaux pour atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, d'ICLEI – Local Governments for Sustainability, et au nom des partenaires du Processus d'Edimbourg), de l'Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité (GYBN) et du Forum international autochtone sur la biodiversité (FIAB).
24. Des déclarations ont été faites également par les représentants du Centre pour la biodiversité de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), de l'Alliance de Bioersity International et du Centre international d'agriculture tropicale, de la Coalition des entreprises pour la nature, du Centre de recherche forestière internationale (au nom de la communauté du Forum mondial sur les paysages), du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage (CPW), du Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), des Jardins botaniques du Missouri (au nom du Partenariat mondial pour la conservation des plantes), de Resource Africa (au nom du Réseau de chefs communautaires d'Afrique méridionale), du WWF (au nom de BirdLife International, Conservation International, Nature Conservancy, Royal Society for the Protection of Birds, Wildlife Conservation Society (WCS) et WWF International), et de la Wildlife Conservation Society.
25. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, d'autres déclarations des organisations d'observateurs ci-après n'ont pas pu être entendues en raison d'un manque de temps, mais ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion en ligne, à savoir : l'Association of Fish and Wildlife Agencies (AFWA), Avaaz, Born Free Foundation, Center for Biodiversity and David Shepherd Wildlife Foundation, Conservation International, EcoNexus, la Coalition mondiale des forêts (GFC), la Recherche et développement sur les océans côtiers – Océan indien (CORDIO) pour l'Afrique de l'Est, le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur les observations de la Terre (GEO-BON), le Fonds international pour la santé animale, le Comité de planification internationale de la souveraineté alimentaire (IPC), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Pro Natura – Amis de la Terre Suisse, le Réseau du Tiers Monde (TWN), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et l'Institut des hautes études sur la durabilité de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS).

III. LA BIOLOGIE DE SYNTHÈSE (POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION)

26. Le thème de la biologie de synthèse a été examiné lors du deuxième segment de la réunion informelle, le 18 février 2021. Les documents d'information générale disponibles étaient les suivants :

a) une note de la Secrétaire exécutive sur les mesures prises en application de la décision 14/19 sur la biologie de synthèse (CBD/SBSTTA/24/4/Rev.1); b) le rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur la biologie de synthèse (CBD/SYNBIO/AHTEG/2019/1/3); c) une synthèse des communications sur la biologie de synthèse (CBD/SYNBIO/AHTEG/2019/1/INF/1); d) une synthèse des débats du Forum en ligne sur la biologie de synthèse (CBD/SYNBIO/AHTEG/2019/1/INF/2); e) une liste bibliographique concernant la biologie de synthèse (CBD/SBSTTA/24/INF/6).

27. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants du Belarus (au nom du Groupe des pays d'Europe centrale et orientale) et de l'Éthiopie (au nom du Groupe des pays d'Afrique).

28. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la France, du Mexique et de la Nouvelle-Zélande.

29. L'examen de ce thème s'est poursuivi lors du troisième segment de la réunion informelle, le 19 février 2021.

30. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Equateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, Italie, Japon, Jordanie, Malawi, Maroc, Norvège, Paraguay, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Thaïlande, et Union européenne.

31. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l'Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB, du GYBN et du FIAB.

32. D'autres déclarations ont été faites par les représentants des Amis de la Terre États-Unis, de l'IPC, du J. Craig Venter Institute, et de TWN.

33. En plus des déclarations présentées oralement par les Parties, une déclaration écrite du Cameroun a été mise à disposition sur la page Web de la réunion en ligne.

34. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, d'autres déclarations des organisations d'observateurs ci-après n'ont pas pu être entendues en raison d'un manque de temps, mais ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion en ligne, à savoir : GenØk – Centre de prévention des risques biotechnologiques et Pollinis.

IV. L'ÉVALUATION DES RISQUES ET LA GESTION DES RISQUES PRÉSENTÉS PAR LES ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS (POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION)

35. Le thème de l'évaluation des risques et la gestion des risques présentés par les organismes vivants modifiés a été examiné lors du troisième segment de la réunion informelle, le 19 février 2021. Les documents d'information générale disponibles étaient les suivants : a) une note de la Secrétaire exécutive sur l'évaluation des risques et la gestion des risques (CBD/SBSTTA/24/5); b) une synthèse des communications sur l'expérience acquise, les difficultés rencontrées et les besoins concernant l'évaluation des risques présentés par les organismes vivants modifiés comprenant des organismes issus du forçage génétique ou des poissons vivants génétiquement modifiés (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/INF/1); c) une synthèse des interventions faites lors du Forum en ligne à composition non limitée sur l'évaluation des risques (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/INF/2); d) une étude sur l'évaluation des risques : l'application de l'annexe I de la décision CP 9/13 aux poissons vivants génétiquement modifiés (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/3); e) une étude sur l'évaluation des risques : l'application de l'annexe I de la décision CP 9/13 aux organismes vivants modifiés comprenant des organismes issus du forçage génétique (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/4); f) le rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/5); g) une liste bibliographique concernant les organismes issus du forçage génétique et les poissons vivants génétiquement modifiés (CBD/SBSTTA/24/INF/7); h) une synthèse des informations pertinentes provenant des quatrième rapports nationaux sur l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CBD/SBSTTA/24/INF/13).

36. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants du Belarus (au nom du Groupe des pays d'Europe centrale et orientale) et de l'Éthiopie (au nom du Groupe des pays d'Afrique).

37. Des déclarations ont été faites également par les représentants des pays suivants : Allemagne, Autriche, Brésil, Finlande, France, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Portugal, Royaume-Uni, Thaïlande, et Union européenne
38. L'examen de ce thème s'est poursuivi lors du quatrième segment de la réunion informelle, le 24 février 2021.
39. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Belgique, de la Chine, de Cuba, de l'Italie, du Malawi, de la Suède et de la Suisse.
40. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l'Argentine et de la Fédération de Russie.
41. D'autres déclarations ont été faites par les représentants de l'Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB et du FIAB.
42. Ont pris la parole également les représentants du Centre africain pour la diversité biologique (ACB) (au nom des organisations de la société civile en Afrique) et de l'Imperial College London (au nom de l'Outreach Network for Gene Drive Research (Réseau de vulgarisation de la recherche sur le forçage génétique)).
43. En plus des déclarations présentées oralement par les Parties, des déclarations écrites du Belarus, du Guatemala et de la Jordanie ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion en ligne.
44. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, des déclarations du GYBN et du TWN n'ont pas pu être entendues en raison d'un manque de temps, mais ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion en ligne.

V. LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MARINE ET CÔTIÈRE (POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION)

45. Le thème de la diversité biologique marine et côtière a été examiné lors du quatrième segment de la réunion informelle, le 24 février 2021. Les documents d'information générale disponibles étaient les suivants: a) une note de la Secrétaire exécutive concernant la diversité biologique marine et côtière (CBD/SBSTTA/24/6); b) le rapport de l'Atelier d'experts sur le recensement des options pour modifier la description des aires marines d'importance écologique ou biologique et décrire des nouvelles aires (CBD/EBSA/WS/2020/1/2); c) le rapport de l'Atelier thématique sur la diversité biologique marine et côtière pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/POST2020/WS/2019/10/2); d) une compilation des communications sur les expériences de mise en œuvre de la planification spatiale marine (CBD/SBSTTA/24/INF/1); e) une synthèse des expériences concernant la réalisation de l'Objectif 10 d'Aichi pour la biodiversité sur les récifs coralliens et les écosystèmes étroitement reliés à ces récifs (CBD/SBSTTA/24/INF/2); f) une synthèse des communications sur les expériences de mise en œuvre du programme de travail facultatif spécifique sur la diversité biologique des zones d'eau profonde qui entrent dans le champ d'application de la Convention sur la diversité biologique (CBD/SBSTTA/24/INF/3); g) un document technique de mise à jour, le *No. 83 de la Série technique de la CDB*, sur les débris marins (CBD/SBSTTA/24/INF/4); h) le rapport de la réunion d'experts sur d'autres mesures de conservation efficaces par zone dans le secteur des pêcheries marines (CBD/SBSTTA/24/INF/10); i) *No. 87 de la Série technique de la CDB: Evaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 6 d'Aichi pour la biodiversité concernant des pêcheries marines durables*.
46. Une présentation vidéo intitulée : *Quel océan voulons-nous ? Œuvrer pour un avenir favorable aux océans (What is the "ocean we want"? Working towards an ocean-positive future)*, par M. David Obura, CORDIO Afrique de l'Est, a été mise à disposition également sur la page Web de la réunion en ligne.
47. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants des Seychelles (au nom du Groupe des pays d'Afrique) et du Turkménistan (au nom du Groupe des pays d'Europe centrale et orientale).
48. Des déclarations ont été faites également par les représentants des pays suivants : Allemagne, Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande,

France, Israël, Japon, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, Royaume-Uni, Suède, et Union européenne.

49. L'examen de ce thème s'est poursuivi lors du cinquième segment de la réunion informelle, le 25 février 2021.

50. Une déclaration régionale a été faite par le représentant des Philippines (au nom des pays de l'ASEAN).

51. Des déclarations ont été faites également par les représentants de la Belgique, de la Chine, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Italie, de la Jordanie, des Philippines, du Sénégal et de la Thaïlande.

52. D'autres déclarations ont été faites par les représentants de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, de la FAO, de la Commission océanographique intergouvernementale, de la Commission baleinière internationale et du Secrétariat du Programme régional océanien pour l'environnement.

53. Ont pris la parole également les représentants de l'Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB, du GYBN et du FIAB.

54. D'autres déclarations ont été faites par les représentants de BirdLife International (également au nom de Conservation International, CORDIO Afrique de l'Est et WWF), de GEO-BON, de l'Initiative mondiale sur la biodiversité des océans, de l'UICN et de la Wildlife Conservation Society (WCS).

55. En plus des déclarations présentées oralement par les Parties, des déclarations écrites de l'Afrique du Sud, de Bahreïn, de l'Équateur et de l'Indonésie ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion en ligne.

56. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, d'autres déclarations des organisations d'observateurs ci-après n'ont pas pu être entendues en raison d'un manque de temps, mais ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion en ligne, à savoir : l'Initiative internationale sur les récifs coralliens, l'IPC, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et l'UNU-IAS.

VI. LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET L'AGRICULTURE (POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION)

57. Le thème de la diversité biologique et l'agriculture a été examiné lors du cinquième segment de la réunion informelle, le 25 février 2021. Les documents d'information générale disponibles ont inclus des notes de la Secrétaire exécutive sur l'examen de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols et du plan d'action actualisé (CBD/SBSTTA/24/7/Rev.1), et sur l'état actuel des connaissances concernant la diversité biologique des sols (CBD/SBSTTA/24/INF/8).

58. Deux présentations vidéo de la FAO ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion en ligne également, la première présentant les travaux de la FAO sur la diversité biologique, et la deuxième décrivant les conclusions et les principaux messages du rapport de la FAO sur *l'Etat des connaissances sur la diversité biologique des sols – état actuel, enjeux et possibilités*.

59. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de la République de Moldova (au nom du Groupe des pays d'Europe centrale et orientale) et des Seychelles (au nom du Groupe des pays d'Afrique).

60. Des déclarations ont été faites également par les représentants des pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Belarus, Belgique, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Espagne, Finlande, France, Japon, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, et Union européenne.

61. L'examen de ce thème s'est poursuivi lors du sixième segment de la réunion informelle, le 26 février 2021.

62. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Autriche, Chine, Fédération de Russie, Géorgie, Inde, Indonésie, Italie, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, et République démocratique du Congo.
63. Des déclarations ont été faites également par les représentants de la FAO et du Secrétariat du Programme régional océanien pour l'environnement (PROE).
64. D'autres déclarations ont été faites par les représentants de l'Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB, du GYBN et du FIAB.
65. Ont pris la parole également les représentants du Centre africain pour la biodiversité, d'Avaaaz, du GBIF (également au nom du GEO-BON), et de Pro Natura (également au nom des Amis de la Terre Europe et des Amis de la Terre Suisse).
66. En plus des déclarations présentées oralement par les Parties, des déclarations écrites du Canada et du Ghana ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion en ligne.
67. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, d'autres déclarations des organisations d'observateurs ci-après n'ont pas pu être entendues en raison d'un manque de temps, mais ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion en ligne, à savoir : EcoNexus, la Coalition mondiale des forêts, l'IPC, l'UICN, le Secrétariat du Partenariat sur les montagnes, l'UNU-IAS et la Wilfrid Laurier University.

VII. LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION)

68. Le thème des espèces exotiques envahissantes a été examiné lors du sixième segment de la réunion informelle, le 26 février 2021. Les documents d'information générale disponibles étaient les suivants: a) une note de la Secrétaire exécutive sur les espèces exotiques envahissantes (CBD/SBSTTA/24/10 et Corr.1); b) une note de la Secrétaire exécutive sur les espèces exotiques envahissantes : spécifications techniques concernant les espèces exotiques envahissantes au titre du Cadre de normes pour le commerce électronique transfrontalier de l'Organisation mondiale des douanes (CBD/SBSTTA/24/INF/15); c) un projet d'avis ou d'éléments pour l'élaboration d'orientations techniques sur des mesures de gestion des espèces exotiques envahissantes à mettre en œuvre dans de nombreux secteurs pour contribuer à la réalisation de l'Objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité et au-delà (CBD/IAS/AHTEG/2019/1/2); d) le rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur les espèces exotiques envahissantes (CBD/IAS/AHTEG/2019/1/3).
69. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des pays d'Afrique) et de la Géorgie (au nom du Groupe de pays d'Europe centrale et orientale).
70. Une déclaration a été faite par l'Indonésie (également au nom des pays de l'ASEAN).
71. Des déclarations ont été faites également par les représentants des pays suivants : Allemagne, Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Japon, Maroc, Mexique, Pérou, Portugal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, République dominicaine, Royaume-Uni, Suède, Suisse, et Union européenne
72. En plus des déclarations présentées oralement par les Parties, des déclarations écrites de l'Australie et du Soudan ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion en ligne.
73. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, les déclarations du Caucus des femmes de la CDB, du GBIF, du GEO-BON, du GYBN, du FIAB, du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (IPPC) et d'Island Conservation n'ont pas pu être entendues en raison d'un manque de temps, mais ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion en ligne.

VIII. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES

**ÉCOSYSTÉMIQUES (POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA VINGT-
QUATRIÈME RÉUNION)**

74. En raison d'un manque de temps, le programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques n'a pas pu être examiné durant la réunion informelle.

IX. CLÔTURE DE LA RÉUNION INFORMELLE

75. Après l'échange habituel de courtoisies, le président a déclaré la réunion informelle close à 15h10 UTC (10h10 à Montréal), le vendredi 26 février 2021.
